

La théologie du mariage après Vatican II : Perspectives théologiques et canoniques

Rapport de recherche

Edition de synthèse

comprenant la table des matières,
l'avant-propos et un résumé

INTAMS

International Academy for Marital Spirituality



Auteurs

Thomas Knieps-Port le Roi, KU Leuven
Kevin Schembri, University of Malta
Johan De Tavernier, KU Leuven

Groupe consultatif d'experts

Emmanuel Agius, University of Malta
Aldegonde Brenninkmeijer-Werhahn, INTAMS, Brussels
Patrick Connolly, University of Limerick
Eva-Maria Faber, Theologische Hochschule Chur
Judith Hahn, Universität Bonn
Astrid Kaptijn, Université de Fribourg
Shaji George Kochuthara CMI, Dharmaram Vidya Kshetram, Bangalore
Martin M. Lintner OSM, Studio Teologico Accademico Bressanone
Adrian Loretan, Universität Luzern
Sigrid Müller, Universität Wien
Agbonkhianmeghe E. Orobator, SJ, Santa Clara University
Jochen Sautermeister, Universität Bonn
† Eberhard Schockenhoff, Universität Freiburg

Experts externes consultés

Paul Beré SJ, Pontificio Istituto Biblico, Roma
Philippe Bordeyne, Pontificio Istituto Teologico Giovanni Paolo II, Roma
Bertrand Dumas, Université de Strasbourg
John D. Faris, Catholic University of America
Konrad Glombik, University of Opole
Claudia Leal Luna, Pontificio Istituto Teologico Giovanni Paolo II, Roma
Jan Loffeld, Tilburg University
Angèle Makiang, Université Catholique d'Afrique Centrale
Nathalie & Christian Mignonat, Institut Pastoral d'Études Religieuses, Lione
Serena Noceti, Facoltà Teologica dell'Italia Centrale, Firenze
Francesco Pesce, Pontificio Istituto Teologico Giovanni Paolo II, Roma
Nenad Polgar, KU Leuven
Todd A. Salzman, Creighton University
Kerstin Schlögl-Flierl, Universität Augsburg
Martin Stowasser, Universität Wien
Vimal Tirimanna CSsR, Pontificia Accademia Alfonsiana, Roma

Assistante de rédaction

Dominique van Haelst, INTAMS, Brussels

Sommaire

Avant-propos

Résumé

I. Considérations préliminaires

- I.1. Réalisations et souhaits non exaucés de Vatican II
- I.2. Réalités vécues et défis pastoraux
- I.3. Évolution de la doctrine et de la législation dans l'Église
- I.4. Théologie et droit canonique : à la recherche de points communs et de perspectives

II. La théologie du mariage du Concile Vatican II : acquis irréversibles et aspirations non réalisées

- II.1. La théologie du mariage dans la perspective de Vatican II
- II.2. La vision du mariage centrée sur la personne
 - II.2.1. Sources, contexte et implications de l'approche centrée sur la personne
 - II.2.2. Du contrat à l'alliance : un changement théologique et canonique
- II.3. La théologie du mariage revisitée
 - II.3.1. Qu'est-ce qui crée un mariage ? Le consentement des époux revisité
 - II.3.2. Divorce et remariage : la révision de l'indissolubilité du mariage
 - II.3.3. Le mariage en tant que sacrement : la sacramentalité revisitée
 - II.3.4. Les dimensions unitive et procréative du mariage : un regard neuf sur l'acte conjugal

III. Un « visage pastoral » de la vie conjugale : des réalités vécues qui remettent en question la théologie du mariage

- III.1. Donner la parole aux réalités conjugales et familiales
 - III.1.1. Divorce et remariage, contraception et sacramentalité du mariage
 - III.1.2. Cohabitation, mariage tardif, célibat et mariage entre personnes de même sexe
- III.2. Un cadre théologique pour les réalités vécues
 - III.2.1. L'approche pastorale
 - III.2.2. Le sens des fidèles au sein de l'Église
 - III.2.3. Transmission de la foi et magistère
 - III.2.4. L'expérience humaine comme source de connaissance théologique
- III.3. Critères d'intégration des réalités vécues et des expériences

IV. Le *Code de droit canonique* de 1983 et le *Catéchisme de l'Église catholique* réexaminés à la lumière de l'évolution de l'enseignement et de la législation de l'Église

- IV.1. Le *Code de droit canonique* revisité
 - IV.1.1. Valeurs et avantages
 - IV.1.2. Incohérences et lacunes
 - IV.1.3. Suggestions pour le développement de la législation ecclésiastique
- IV.2. Le *Catéchisme de l'Église catholique* revisité
 - IV.2.1. CEC 1601-1666 (« Le sacrement du mariage »)
 - IV.2.1.1. Valeurs et avantages
 - IV.2.1.2. Incohérences et lacunes
 - IV.2.1.3. Suggestions pour approfondir l'enseignement de l'Église
 - IV.2.2. CEC 2331-2400 (« Le sixième commandement »)
 - IV.2.2.1. Moralité sexuelle : avantages et ambiguïtés
 - IV.2.2.2. Suggestions pour approfondir l'enseignement de l'Église

V. Conclusion

Avant-propos

Cela fait maintenant dix ans que le pape François a publié *Amoris laetitia* (« La joie de l'amour ») à la suite du Synode des évêques de 2014-2015 sur la famille et son fondement dans le mariage, qui s'était révélé très prometteur. Ces deux événements ont revêtu une grande importance pour notre *International Academy for Marital Spirituality* (INTAMS) et ont inspiré ce travail.

Depuis que j'ai fondé notre organisation en 1989, nous nous sommes penchés de manière intensive – sous l'angle théologique, pastoral et spirituel – sur toutes les questions relatives au mariage, y compris celles qui étaient encore considérées comme taboues au cours des premières années. Nous avons organisé de nombreux colloques et symposiums sur ces thèmes et avons publié systématiquement chacun des sujets académiques et pastoraux dans notre revue internationale *Marriage, Families & Spirituality*.

Après des années de réflexion, de dialogue, de discernement et de recherche, une question urgente m'était particulièrement chère : une question qui n'avait pas encore été suffisamment explorée, à savoir la compréhension du mariage du point de vue de la théologie et du droit canonique. Les théologiens et les canonistes ont tous deux joué un rôle clé dans l'élaboration de la théologie du mariage, conformément au concept développé lors du Concile Vatican II, la plupart d'entre eux s'accordant sur leur vision du mariage, même si ce n'était pas toujours de la même manière. En 2018, nous avons réuni un groupe de théologiens et de canonistes de divers pays européens afin de discuter de la manière dont la théologie du mariage peut être développée davantage pour mieux relever les défis de notre époque. Avec une équipe de base composée de deux théologiens, Thomas Knieps-Port le Roi et Johan De Tavernier, tous deux de la KU Leuven en Belgique, et des canonistes Kevin Schembri (University of Malta) et Astrid Kaptijn (Université de Fribourg en Suisse), nous avons lancé notre projet de recherche commun. Vous trouverez les résultats de ce travail dans le présent rapport de recherche.

L'approche intégrale et holistique que nous avons adoptée au cours des six dernières années de nos recherches répond à l'appel en faveur d'un développement de la théologie contemporaine du mariage. Sous la conduite de l'Esprit Saint (Jn 14, 26), notre Église, dans son processus constant de « développement », cherche sans cesse de meilleures façons de mettre son message en pratique et d'adapter ses moyens en conséquence, afin de renforcer toujours davantage le lien « entre la foi et la vie » (Pape François). Je me réjouis que cette étude démontre que la théologie et le droit canonique non seulement se complètent, mais qu'un dialogue créatif entre ces deux disciplines est mutuellement fructueux. Nous avons agi conformément au *sensus fidei fidelium*, selon lequel l'ensemble des fidèles, y compris les laïcs, est appelé à participer en tant que codécideurs au sein de l'Église.

Je crois que cet ouvrage peut contribuer à renforcer de nombreux mariages et familles. Je l'adresse en particulier à ceux qui ont traversé une période difficile à la suite d'un divorce. Dans leur amour pour Dieu et pour notre Église, ces enfants de Dieu continuent d'aspirer à vivre leur dignité intrinsèque au sein de leurs nouvelles relations et de leur vie familiale recomposée. Puissent-ils bénéficier d'une pleine intégration afin de persévérer dans leur foi avec joie et dans un esprit communautaire, et trouver l'épanouissement.

Convaincu que l'humanité atteint l'intégrité dans l'harmonie, après mûre réflexion, notre groupe d'étude a reconnu que – s'exprimant à partir de sa spiritualité essentielle – le mariage est en effet avant tout une « alliance » entre le couple marié et Dieu, et pas seulement un « contrat » juridique.



Artist: Salvatore Sciascia

Comme l'indique le titre du rapport *La théologie du mariage après Vatican II : perspectives théologiques et canoniques*, nous restons fidèles à la vision de Vatican II et à la Constitution pastorale *Gaudium et spes*. Notre groupe international et interdisciplinaire de théologiens et de canonistes espère que, en proposant ce document, nous avons apporté une modeste contribution au développement du magistère.

Bien que notre rapport de recherche soit clairement rédigé dans une perspective occidentale, notre espoir et notre intention sont que ce document constitue une première étape et fournisse une base sur laquelle d'autres continents et cultures pourront s'appuyer dans une perspective universelle.

En février 2026, nous avons achevé cet important travail, aboutissement d'un grand savoir et d'une grande persévérance. C'est pourquoi je tiens tout particulièrement à exprimer ma gratitude à Thomas Knieps-Port le Roi, Kevin Schembri et Johan De Tavernier. Je n'aurais jamais pu y parvenir sans leur grand engagement professionnel.

Ma gratitude va également à tous les précieux membres du groupe consultatif d'experts et aux experts externes qui ont été consultés.

Que le Seigneur « guide le début de notre travail, dirige son déroulement et en perfectionne l'aboutissement » (saint Thomas d'Aquin).

*Aldegonde Brenninkmeijer-Werhahn
Sint-Genesius-Rode, Pâques 2026*

Résumé

La théologie contemporaine du mariage ne peut être comprise sans se référer à la vision du Concile Vatican II. En tant qu'« alliance intime de vie et d'amour », comme le définit si bien la Constitution pastorale *Gaudium et spes* (GS), le mariage est une alliance entre les époux et Dieu, à laquelle toutes les autres caractéristiques – telles que la procréation, la fidélité et l'indissolubilité – sont subordonnées. Cet amour conjugal, qui unit l'humain et le divin, conduit les époux à un don libre et réciproque d'eux-mêmes, attesté par une tendre affection et par leurs actes, et imprègne toute leur vie (cf. GS 49). Les Pères conciliaires ont délibérément préféré le terme biblico-théologique « alliance » au terme juridique « contrat », en se fondant sur leur vision centrée sur la personne : la relation conjugale ne concerne pas des « choses », des « obligations » ou des « droits », mais avant tout des « personnes », plus précisément deux personnes aux caractères et aux parcours de vie différents. Cependant, cette vision conciliaire du mariage a perdu une partie de sa fermeté et de sa cohérence dans certains documents postconciliaires. Cela a incité un groupe international de théologiens et de canonistes à rappeler à l'Église les enseignements fondamentaux du Concile Vatican II et à la libérer des vestiges contradictoires, erronés, déformés et, parfois, anti conciliaires qui se sont glissés dans la vie de l'Église (voir Partie I). Trois aspects ont guidé l'étude et la recherche, qui sont présentées en trois parties.

La partie II vise à redynamiser la théologie du mariage telle qu'elle est exposée dans *Gaudium et spes*. Cependant, pour insuffler une nouvelle vie à l'Église et aux couples mariés en particulier, il faut d'abord identifier, puis réfuter les enseignements erronés, les normes néfastes et les pratiques restrictives. Un premier point concerne le *consentement* que les époux se donnent l'un à l'autre. Le consentement matrimonial est « irrévocable » (GS 48) en ce sens que la promesse des époux façonne et définit la vie conjugale pour toujours, trouvant son expression sublime au moment même de la promesse. Ce que l'on oublie, c'est qu'un simple consentement ne garantit pas automatiquement une fidélité éternelle, mais implique plutôt un processus dynamique, évolutif et continu qui établit, nourrit et renforce l'engagement conjugal. Le droit canonique met souvent l'accent sur le mariage au moment où il est contracté (*matrimonium in fieri*), tandis qu'une attention insuffisante est accordée à la nature de la vie conjugale (*matrimonium in facto*). Cela a des implications pour un deuxième point, à savoir la nature indissoluble du mariage, en particulier en ce qui concerne le divorce et le remariage, qui font désormais également partie de la vie conjugale pour de nombreux catholiques. Dans une perspective centrée sur la personne, le concept d'indissolubilité ne peut plus être affirmé comme une réalité objective et donc interpersonnelle qui, une fois que les époux ont donné leur consentement et ont consommé sexuellement leur mariage, prend une vie propre indépendante du parcours de vie des époux. Puisqu'un mariage peut vaciller et finir par se briser, une approche théologique et pastorale analogue est nécessaire pour les mariages qui réussissent et s'épanouissent : le bonheur et l'échec du mariage dépendent du respect ou non des vœux matrimoniaux par les époux. Défendre l'indissolubilité à tout prix affaiblirait la vision centrée sur la personne. Cela nous amène à un troisième point, à savoir la *nature sacramentelle* du mariage. L'affirmation selon laquelle il n'existe pas de mariage entre personnes baptisées qui ne soit un sacrement (cf. CIC 1983, can. 1055 §2) contredit à la fois l'expérience de nombreux couples mariés et le principe théologique selon lequel la foi et le sacrement doivent être en interaction équilibrée l'un avec l'autre. Toute notion d'automatisme sacramentel comporte le double risque que les époux soient déchargés de leurs responsabilités humaines, ou que leur mariage sacramentel soit accablé d'idéaux inatteignables. Un quatrième et dernier point concerne l'appel de Vatican II à une parentalité responsable, que les documents postconciliaires ont injustement réduit à la signification de *l'acte conjugal*. Une relecture du document conciliaire montre que, si l'amour conjugal inclut effectivement la volonté de devenir parents, cela ne signifie pas pour autant que le principe d'ouverture à l'enfant doit être respecté lors de « chaque acte sexuel ». En d'autres termes, l'approche unilatérale du mariage, centrée sur la procréation, semble reprendre le dessus dans l'Église postconciliaire, une situation qu'il est urgent de réexaminer.

La partie III rappelle l'appel lancé par la Constitution pastorale selon lequel les joies et les espoirs, les angoisses et les craintes des hommes d'aujourd'hui sont aussi les joies et les espoirs, les angoisses et les craintes des disciples du Christ (cf. GS 1), et ajoute que nous devons « reconnaître et comprendre le monde dans lequel nous vivons, ses motivations, ses aspirations et ses caractéristiques souvent dramatiques » (GS 4). Cela ouvre une perspective sur une question théologique qui a été très peu abordée au sein de l'Église jusqu'à présent et qui en est encore à ses débuts : les « réalités et expériences vécues » qui nous sont propres, et en particulier les circonstances et les situations qui posent des défis aux croyants chrétiens et, surtout, aux couples mariés. Dans la première section, un effort minutieux est fait pour « donner la parole » aux époux et aux familles, contrairement à l'opinion longtemps tenue selon laquelle seule l'Église magistérielle a le dernier mot. Cela signifie que la diversité des expériences conjugales et familiales reflétées ici englobe non seulement les époux qui estiment vivre à la hauteur de l'idéal de Dieu, mais aussi les couples qui ne répondent pas toujours aux normes de Dieu. Deux axes de discussion principaux sont présentés : premièrement, le divorce et le remariage, la contraception et la sacramentalité du mariage – trois thèmes abordés dans les documents de Vatican II mais qui, à ce jour, suscitent encore le mécontentement de nombreux croyants ; et deuxièmement, la cohabitation, le mariage tardif, la vie de célibataire et le mariage entre personnes de même sexe – des thèmes qui, bien qu'ils ne figuraient pas à l'ordre du jour du Concile, soulèvent aujourd'hui de nouvelles questions concernant la conception du mariage. Cependant, donner la parole à des voix différentes, parfois même discordantes, est une chose ; attribuer aux croyants une place légitime et viable au sein de l'Église en est une autre. C'est la tâche de la deuxième partie, qui vise à fournir un cadre théologique susceptible de donner aux réalités et aux expériences de la vie quotidienne un point de référence ou un lieu théologique solide et vérifiable. Quatre thèmes sont abordés, tous en accord avec la vision du Concile Vatican II mais nécessitant une mise en œuvre plus appropriée : premièrement, *l'approche pastorale*, qui a été évoquée par le Concile et est considérée comme fondamentale pour l'Église, mais qui n'a pas encore été développée plus avant ; deuxièmement, *le concept ecclésiologique du sensus fidei fidelium*, qui, contrairement à l'enseignement préconciliaire, définit comment les différents sujets ecclésiaux – qu'il s'agisse du pape, des évêques, des prêtres ou des laïcs – doivent interagir et s'engager les uns avec les autres ; troisièmement, *l'herméneutique théologique de la transmission de la foi*, qui a été reformulée dans la Constitution dogmatique *Dei verbum* (DV) en redéfinissant la place des différents détenteurs de l'autorité doctrinale au sein de l'Église ; et enfin, d'un point de vue épistémologique, *la fonction anthropologique et théologique de l'expérience humaine*, qui a pris sa place aux côtés de l'Écriture Sainte, de la Tradition et de la raison humaine parmi les sources classiques de la connaissance théologique – un aspect qui n'avait auparavant guère été pris en compte. La troisième partie se termine par une série de principes et de critères.

La partie IV souscrit pleinement à la conception du Concile Vatican II selon laquelle « le Christ appelle l'Église à une réforme permanente tout au long de son pèlerinage sur cette terre », comme l'affirme le décret sur l'œcuménisme, *Unitatis redintegratio* (UR 6 ; c'est nous qui soulignons). L'objectif de cette partie est de présenter des suggestions concrètes susceptibles d'aider le magistère à approfondir l'enseignement officiel et la législation sur le mariage. Pour ce faire, nous examinons le *Codex Iuris Canonici* de 1983, puis le *Catéchisme de l'Église catholique* (publié pour la première fois en 1992), en nous guidant toujours par le principe selon lequel la vision du Concile doit être préservée et défendue, et que le malaise ressenti par le *sensus fidelium* doit être respecté. Dans ces deux documents magistériels, le texte suit la même structure d'argumentation : tout d'abord, les points forts, c'est-à-dire les « valeurs et avantages », sont mis en évidence, avant que ne soient exposées les « incohérences et lacunes », qui font obstacle à une lecture conciliaire et orientée vers le contexte des documents. Il ne s'agit en aucun cas de considérer les déclarations du magistère sous un jour entièrement négatif, voire dépréciatif, mais plutôt d'examiner l'état actuel de ces documents en identifiant les domaines où des vestiges faussant le sens pourraient être supprimés, des éléments profondément enracinés cultivés, et de nouvelles graines semées.

En résumé, le rapport de recherche n'a pas pour objectif de reformuler une théologie du mariage ni d'en élaborer une nouvelle qui apporterait des réponses précises et appropriées à toutes les questions qui se posent aujourd'hui dans la vie chrétienne en général et dans le mariage en particulier. Il apporte une modeste contribution à l'approfondissement du magistère.

Que signifie parler du mariage aujourd'hui dans une Église qui est encore en train de se réconcilier avec la vision du Concile Vatican II ?

Fondée sur une approche pastorale centrée sur la personne, cette étude propose une réévaluation de la théologie du mariage, en combinant réflexion théologique et analyse canonique, tout en concevant le mariage comme une communion d'amour dynamique et source de vie. Au cœur de cette réflexion se trouve la vision de Vatican II, toujours aussi convaincante et inachevée, mais qui continue de façonner la compréhension que l'Église a d'elle-même.

Attentifs aux réalités vécues par les couples et les familles, les auteurs se penchent sur les enseignements et les normes actuels de l'Église, en mettant en évidence les domaines où un développement et une plus grande sensibilité pastorale sont nécessaires. Aucune réponse facile n'est proposée ici.

Au contraire, le lecteur est invité à entrer dans un processus de dialogue et de discernement où la tradition n'est pas abandonnée, mais où on lui permet de grandir.

Thomas Knieps-Port le Roi est professeur émérite et ancien titulaire de la chaire d'étude du mariage et de la spiritualité à la Faculté de théologie et d'études religieuses de la KU Leuven.

Kevin Schembri est directeur du département de théologie pastorale, de liturgie et de droit canonique à l'université de Malte, où il enseigne le droit canonique et la pratique pastorale.

Johan De Tavernier est professeur émérite d'éthique théologique et ancien doyen de la Faculté de théologie et d'études religieuses de la KU Leuven.

INTAMS

International Academy for Marital Spirituality



www.intams.org